

Déclaration liminaire FSU 53

CSA spécial départemental de la Mayenne 1er degré

Plan Départemental de Formation Continue

Lundi 22 juin 2026

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CSA-SD,

Concernant la formation continue, nous contestons comme les années précédentes une formation continue basée sur les seuls fondamentaux, nous exigeons davantage de formations choisies, qui ne se limitent pas à une ou deux journées. Cela permettrait à nos collègues de prendre davantage de recul, d'avoir un retour réflexif sur leurs pratiques. Cette formation doit avoir lieu sur le temps de classe avec la mise à disposition de remplaçants en nombre suffisant.

La DEPP chiffrait à 43h par semaine le temps de travail des enseignants. Aussi, la FSU 53 s'oppose aux temps de formation en dehors des 18h proposés au PDF 2024-2025 et demande à ce que chaque agent souhaitant suivre un module de formation de ce volet complémentaire puisse le déduire de ces 18h si cette formation n'est pas prévue sur temps de classe.

L'acte 2 de la formation continue passe par l'instauration des résidences pédagogiques. Ce dispositif est censé permettre d'élaborer un contenu de formation à la demande des équipes, ce qui constituerait une réelle prise en compte des besoins des enseignants. Cependant, les demandes devront être « corrélées » aux indicateurs définis par l'équipe de circonscription. Or, lorsque l'indicateur numéro 1 reste les résultats aux évaluations nationales, il apparaît rapidement qu'il n'y a, en réalité, aucune marge de choix : la formation sera de toute façon recentrée sur les « fondamentaux », seuls domaines évalués par ces tests. De plus, à l'échelle locale, il est évoqué une certaine souplesse pour pouvoir intégrer 6H de formation sur les temps de conseil des maîtres. Les textes sont pourtant clairs quant à l'utilisation de nos 108 heures : seules 18 heures sont consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. En outre, les enseignants sont unanimes : chaque année, les 108h sont déjà largement dépassées. Il est donc indispensable de prévoir, à minima, une seconde journée sur temps de classe avec remplacement.

Enfin, pour la FSU 53, la formation continue ne doit pas se limiter à une formation d'équipe ; les demandes ou besoins individuels restent pleinement légitimes.

Au regard de la situation de l'enseignement adapté et spécialisé dans notre département, la FSU 53 revendique le droit au départ à la formation d'enseignant spécialisé dès lors qu'un agent en formule la demande. Faute de moyens, la priorité est donnée aux coordonnateurs ULIS, même si d'autres enseignants (en SEGPA, en IME, ...) aimeraient eux aussi avoir la possibilité de se former.

Concernant la formation initiale, il s'agit là d'un enjeu majeur pour la FSU 53. Les choix d'organisation et de contenu de cette formation définissent l'orientation que l'on veut pour l'Ecole et la Société. Nous avons été entendus : l'entrée dans le métier est plus précoce (bac + 3) et plus progressive (mêlant observation, pratique accompagnée, stage en responsabilité...). Cependant, la formation initiale est, elle-aussi comme la formation continue resserrée autour des « fondamentaux ». Ce resserrement des contenus de formation autour du « lire, écrire,

compter et respecter autrui » ne forme plus à suffisamment à la polyvalence des professeurs.es des écoles et , manifestement, ne parvient pas à réduire les inégalités scolaires.

Exercer à 50 % en classe en seconde année de MASTER reste une quotité trop importante pour permettre une réelle prise de recul et avoir suffisamment de temps pour continuer à se former sans la pression de la classe. C'est pourquoi la FSU-SNUipp 53 continue de s'opposer à l'utilisation des stagiaires comme moyen d'emploi en 2^{ème} année. Les stages doivent être conçus dans une logique uniquement formative, ce qui implique de ne pas dépasser un tiers du temps de la formation.

En fonction du concours obtenu, les stagiaires n'ont pas accès à la même formation. Les stagiaires titulaires d'un master MEEF en lien avec les métiers de l'éducation, obtenant leur concours après le master, ne bénéficient que de 10 à 20 jours de formation alors que les enseignants stagiaires titulaires d'une licence LPE bénéficient d'une formation plus progressive et plus dense. A terme 80% des personnes recrutées au concours externe seront issues de cette licence, qualifiée de voie principale. La FSU-SNUipp y voit une mainmise du MEN sur l'ensemble des contenus de la formation des futurs PE ainsi qu'une "désuniversitarisation" de la formation. Le danger est bien un formatage aux "bonnes pratiques" en lien avec le "choc des savoirs" : manuels labellisés, les nouveaux programmes, les évaluations standardisées du CP au CM2. De plus, les passerelles vers le second degré pour les PE ne seront plus possibles puisque cette licence n'appartient à aucune composante.

Pour finir, concernant la carte scolaire, les suppressions de postes successives de ces dernières années affaiblissent toujours plus l'école publique. La mise en oeuvre des PAS alourdit encore la note. Pourtant refusés à l'Assemblée Nationale, ils nous sont tout de même imposés.

Avec une telle dotation départementale, comment faire :

- pour ré-abonder les RASED,
- pour recréer des postes de remplaçants,
- pour assurer une véritable formation sur temps de classe,
- pour profiter de la baisse démographique afin d'abaisser significativement les effectifs dans toutes les classes,
- pour mettre les moyens nécessaires à une réelle prise en compte des élèves en situation de handicap,
- pour que la scolarisation des TPS puisse réellement être prise en compte,
- pour augmenter les quotités de décharges de direction.

Pour la FSU-SNUipp 53, aucune classe - on ne parle pas ici de moyenne - ne devrait dépasser 24 élèves, 20 en éducation prioritaire et en classes multi-niveaux en milieu rural, et pas plus de 15 élèves en petite et toute petite section.